Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15686H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15686H1-DE

Point n° : 18

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Création de voies dédiées aux transports en commun - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Vannes et Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération

M. François ARS présente le rapport suivant :
Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa), autorité compétente en matière de mobilité, poursuit au travers de son plan de déplacements urbains, adopté le 13 février 2020, le développement des voiries réservées aux transports en commun.

Dans ce cadre, GMVa prévoit la création à Vannes de nouvelles voies bus en 2023 :

- Bd de la Résistance, entre la rue Suffren et l'IUT sur 335 mètres
- Avenue Raymond Marcellin, entre les giratoires d'Arcal et Tohannic, sur 505 mètres
- Avenue de Tohannic, en approche du giratoire de l'université, sur 100 mètres
- Bd de la Paix, entre la place de la Libération et le giratoire du PAC, sur 240 mètres
- Rue Thiers, entre la place de la république et le giratoire du port, sur 226 mètres

Ces travaux, dont le coût est estimé à 2,3 M€ TTC, étant réalisés sur des voiries existantes qui bénéficieront d'une remise en état, la ville participera à leur financement à hauteur de 20 %.

Pour la réalisation du programme 2023 de création de nouvelles voies dédiées aux bus, les deux parties souhaitent recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage, telles que définies par l'article L.2422-5 du code de la commande publique qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

La commune, maître d'ouvrage désigné, assurera ainsi l'ensemble des prérogatives de la maîtrise d'ouvrage sur la base du programme et de l'enveloppe financière définis par GMVa.

Vu l'avis des Commissions :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités
Administration Générale et Finances

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15686H1-DE

Je vous propose :

- d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de voies dédiées aux transports urbains pour le compte de GMVa, dans le cadre du programme et de l'enveloppe financière définis par celle-ci ;
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, dont le projet est joint en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 39 voix
Abstentions : 5 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS